

LE POINT DE VUE DE
MICHEL GODET

Le contrat première embauche : une fausse bonne idée...

Une bonne idée que l'on veut imposer, c'est une mauvaise idée, et si, en plus, l'idée n'est pas très bonne, alors il est préférable de la retirer. Le contrat première embauche (CPE) ne trouve guère de défenseurs car il ne répond pas aux vraies questions posées par le chômage des jeunes qui se situent aux extrêmes de l'échiquier scolaire : les jeunes en échec, sortis de l'école sans parchemin, difficilement employables en l'état, et ceux, détenteurs d'assignats universitaires, trop diplômés pour les emplois offerts. Pour comprendre, il faut revenir sur les chiffres clefs de l'éducation et du chômage des jeunes.

Le chômage des jeunes (24 %) interpelle mais ce chiffre impressionne moins quand il est ramené à la proportion de jeunes actifs dans l'ensemble de la classe d'âge de 16 à 25 ans (moins de un sur trois en France aujourd'hui). Sur cent jeunes dans la rue il n'y a effectivement que huit chômeurs. Les autres étudient ou sont déjà en emploi. Les enquêtes du Cereq (Centre d'études et de recherches sur les qualifications) montrent que 45 % des jeunes sortent du système scolaire avec un diplôme du secondaire

(CAP, bac), 37 % avec un diplôme de l'enseignement supérieur et 18 % sans aucun diplôme. Parmi ces 150.000 jeunes en situation d'échec scolaire qui se présentent sur le marché du travail, un bon tiers ne maîtrise pas correctement les savoirs de base : lire, écrire et compter. Ils ont décroché de l'école dès la sixième au profit de l'école de la rue.

Le taux de chômage élevé des moins de 25 ans provient essentiellement de ces 18 % de jeunes qui vivent l'école comme un lieu d'échec et d'exclusion : près de 40 % de ces jeunes, qui sortent de l'école sans acquis minimum et que la société ne sait pas intégrer, sont au chômage. La lutte contre le chômage des jeunes devrait commencer par tarir sa source : l'échec scolaire et l'incapacité de notre société (parents, enseignants, éducateurs sociaux) à transmettre les savoirs, les valeurs et les comportements élémentaires indispensables pour l'autonomie, l'épanouissement, la sociabilité et l'employabilité des individus. Le CPE ne vise pas cette catégorie de jeunes en échec d'intégration sociale ; il vise à encourager la première embauche des jeunes

diplômés sans expérience par une meilleure flexibilité. Les patrons n'ont pas besoin de cela pour tester les jeunes : les stages, l'alternance et les CDD ou l'intérim sont autant de passerelles qui conduisent au fameux CDI. La meilleure des sécurités, c'est la compétence et celle-ci passe par l'insertion professionnelle et l'implication personnelle.

Le choc démographique va complètement changer la donne : la relève de ceux qui partent n'est plus assurée par les jeunes qui arrivent. Aussi, le jeune qui sera normalement éduqué et qui voudra travailler n'aura que l'embarras du choix et les entreprises vont convoiter les jeunes, devenus rares, avant même la sortie des écoles en leur disant : vous voulez un diplôme pour un emploi ? Venez chez moi, vous aurez l'emploi rémunéré tout de suite et obtiendrez le diplôme en validation des acquis de l'expérience. Il va en résulter une désaffection pour l'enseignement supérieur long qui a distribué des assignats universitaires. Si le taux de chômage baisse avec le niveau de diplôme, l'écart est de moins en moins significatif, il se retourne même au-delà de bac + 2 : le taux de chômage des bac + 5 est de deux points supérieur. Les employeurs ne veulent pas embaucher des aigris et des frustrés de la course au diplôme, ils veulent des gens bien dans leur peau qui seront

rémunérés en fonction de leur talents sur le terrain et non d'un parchemin qui donnerait « un droit à un emploi stable », comme le réclament les syndicats étudiants. Il faut dire la vérité aux jeunes, il y a des filières sans débouchés et l'on va manquer de professionnels dans les services aux personnes, dans la santé, le bâtiment...

Enfin, il ne faudrait pas jeter le bébé du CNE (contrat nouvelles embauches) avec l'eau du bain du CPE. Le CNE concerne toutes les embauches des entreprises de moins de vingt salariés sans discrimination d'âge. Ces dernières représentent 96 % du total des entreprises et comptent pour 40 % de l'emploi marchand. Ces cinq dernières années, elles ont vu leur emploi augmenter de 20 %. Le CNE leur permet de prendre le risque de l'embauche pour réveiller les centaines de milliers de projets dormants qui autrement resteraient dans les tiroirs. Le CPE n'apporte rien de plus aux petites entreprises par rapport au CNE, accepté bon gré mal gré par les syndicats. Dommage que le gouvernement n'ait pas eu l'idée d'étendre tout simplement le CNE aux entreprises de 20 à 50 personnes et le tour était joué. Mais on ne refait pas l'histoire.

MICHEL GODET est professeur au Conservatoire national des arts et métiers.